



Aide juridictionnelle ou avocat commis d'office ?

Par **Didier66**, le **11/06/2009** à **12:22**

Bonjour à tous.

Je vous explique mon cas ; suite à un dépôt de plainte, je dois passer au tribunal fin juin pour un délit mineur.

Mais voila problème : le jour du dit délit, après ma déposition à la gendarmerie, le gendarme me demande si je souhaite faire la demande d'aide juridictionnelle ou avoir un avocat commis d'office.

Je lui indique que je prends un avocat commis d'office, ne sachant pas trop à quoi correspond l'aide juridictionnelle ; mais aujourd'hui, je constate que l'avocat commis d'office est éventuellement payant, bien que mes ressources ne me le permettent pas du tout en ce moment.

J'ai donc plusieurs questions à ce niveau :

- Dois-je faire la demande moi-même de cet avocat ?
- Dois-je négocier avec lui sur le fait que mes ressources sont très faibles ?
- Est il encore temps de faire la demande d'aide juridictionnelle, en sachant que je passe au tribunal le 26/06/2009.
- Y a-t-il d'autres frais impondérables liés à la procédure ?

Merci d'avance de vos réponses, Didier.